



1. 10.01/PA  
REÇU le  
07 OCT. 2020  
REP:.....

## CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 20 - séance du 30 juin 2020

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2019
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des délégués aux associations intercommunales
7. a) **Préavis municipal no 01/2020** relatif à des travaux de réfection des douches et autres au sous-sol de la grande salle du Battoir à Goumoens-la-Ville  
b) Rapport de la commission ad'hoc  
c) Rapport de la commission des finances
8. a) **Préavis municipal no 02/2020** relatif aux comptes 2019  
b) Rapport de la commission de gestion
9. Elections statutaires
10. Propositions individuelles
11. Divers.

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacun. Le délai minimum de convocation a été respecté. Après cette période de semi-confinement dû au COVID-19, il est satisfaisant de constater la reprise des affaires courantes.

Il salue la présence de Madame May-Rose Recouso, boursière et passe ensuite la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

### 1. Appel

Messieurs : Bezençon Bernard, Dumartheray Marc, Glauser Daniel, Jaquier Benjamin se sont excusés. Membres présents : 31. Le quorum est atteint.

### 2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président a reçu une proposition individuelle de la Commission de gestion et de celle des finances, qui sera traitée sous le point 10) propositions individuelles. Le Président fait lecture du texte déposé qui a été remis en fin de semaine dernière à la Municipalité et qui traite des travaux de

construction du nouveau collège.

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2019

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2019 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de remarque, le procès-verbal est accepté avec 3 abstentions.

4. Communications du bureau

Depuis le dernier Conseil communal, le bureau s'est réuni pour des votations le 9 février. Le Président a été convoqué par la Municipalité le 18 mai au soir afin de valider l'ordre du jour de la séance de ce jour et le bureau a nommé deux commissions, l'une pour le préavis no 01/2020 que nous allons traiter et l'autre concernant le réaménagement routier du carrefour situé près de la grande salle.

Il n'y a pas de remarque, ni de question. Le Président propose de passer au point suivant :

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic :

En raison de la pandémie, les tâches ont été bien évidemment un peu plus compliquées pour l'Exécutif communal. Le Syndic annonce l'annulation de la Fête du 1<sup>er</sup> août prochain en raison des restrictions dues à la crise sanitaire. La distanciation serait en effet difficile à être respectée.

Il rappelle qu'au mois de mars 2021 auront lieu les élections communales. A priori, deux membres de la Municipalité ont annoncé qu'ils ne se représenteraient pas. Avis donc aux amateurs.

Mme Annie Marguerat :

Centre de tri : M. Laurent Vulliamy a mis un terme à ses activités de surveillance à la déchèterie communale qui seront reprises par M. Patrick Pochon. M. Vulliamy reste son remplaçant.

Mme Marguerat salue ensuite l'engagement de la PCi du Gros-de-Vaud dans la lutte contre le COVID-19. Le canton a fusionné 4 bataillons et le Gros-de-Vaud a fait partie de celui de la région nord. Le travail effectué au sein des EMS, hôpitaux, etc a été énorme et les astreints au service n'ont pas ménagé leur peine.

M. Michel Vuerchoz :

Deux radars pédagogiques ont été acquis et seront placés ci et là dans la commune.

Triage : M. De Crausaz – garde forestier – a été engagé à partir du 1<sup>er</sup> juin 2020 (il fonctionnait comme intérimaire jusque là).

La Municipalité a décidé de participer au projet « Perséides » (le Projet Perséides est une association à but non lucratif dont le but est d'éteindre, chaque année, dans toute l'Europe, l'éclairage artificiel dans la nuit du 12 au 13 août afin de mettre en évidence la pluie d'étoiles filantes qui atteint son apogée cette nuit-là).

M. Jean-Pierre Millioud :

Pour répondre aux questions du conseiller – M Bollini – lors du dernier Conseil, concernant le futur matériel du nouveau collège, M. le Municipal annonce que ce mobilier est garanti « sans émission de formaldéhyde ».

Nouveau refuge : remarque faite dans le rapport de la COGES sur les comptes 2019 par rapport au préavis no 03/2018 : le montant cité de Fr. 17'496.45 lié aux aménagements extérieurs se monte en réalité à Fr. 20'805.45, soit Fr. 10'000.00 de moins par rapport aux prévisions.

Travaux de réfection du temple de Goumoens-la-Ville : l'entreprise Iannetta débutera les travaux le 7 septembre 2020. Ils devraient se terminer vers la fin du mois d'octobre.

M. Laurent Vulliamy :

M. Vulliamy a participé dans le courant du mois de juin à une séance de l'association intercommunale d'amenée d'eau. A l'ordre du jour figuraient les comptes et la gestion 2019 et bien entendu la discussion s'est portée sur la problématique du moment, soit la présence de chlorotalonil dans l'eau. M. le Municipal responsable retrace un petit historique des événements. Suite aux constatations de l'AIAE, les captages problématiques ont été coupés. Il est très difficile de cerner la cause. Un tout ménage explicatif a été envoyé. Actuellement, 80% de notre eau provient de Lausanne et 20% de nos captages, ce qui permet de rester en dessous des seuils limites. En résumé, l'eau de nos robinets est tout-à-fait buvable. La couleur « jaunâtre » que certains citoyens ont constaté provient du fait que Lausanne nous envoie de l'eau plus « agressive » qui décolle les particules calcaires dans les conduites.

Intervention au bord de la route de Penthérez : la borne hydrante devait être déplacée en raison des travaux du nouveau collège. Au vu de l'état de la conduite celle-ci a été changée. Le délai de décision pour ce remplacement était très court. Il fallait faire vite pour ne pas perturber les travaux du nouveau collège. Le coût de l'opération n'est pas encore connu. De plus, le 13 juin il a fallu étayer la fouille en raison des fortes intempéries.

ASIRE : quelques informations d'ordre général sont données par le Municipal suite à l'Assemblée générale de cette association.

Régionalisation de l'épuration : le projet de statuts a été envoyé aux municipalités et aux commissions. Les remarques ont été adressées au COPIL et à l'heure actuelle quelques échanges se font encore entre le COPIL et les municipalités. Les statuts définitifs seront présentés devant le Conseil communal cet automne ou au printemps prochain.

Des contrôles radars ont été effectués à la rte d'Echallens et à la rte de Penthérez. Quelques automobilistes ont été dénoncés.

Il n'y a pas de question suite à ces communications. Le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour :

#### 6. Communications des délégués aux associations intercommunales

AIAE : M. Rémy Favre prend la parole et donne quelques informations sur les travaux actuels de l'AIAE, notamment sur la réparation du réservoir situé à Poliez-le-Grand.

SIEGEO : M. Rémy Bolomey informe l'assemblée que le SIEGEO ne s'est pas rencontré ce printemps en raison de la pandémie. Il ajoute que le système d'épuration actuel fonctionne très bien mais nous devons nous poser la question de savoir si nous voulons faire partie du projet de régionalisation.

Le Président remercie les intervenants pour leurs informations et propose de passer au point suivant de l'ordre du jour :

7. a) **Préavis municipal no 01/2020** relatif à des travaux de réfection des douches et autres au sous-sol de la grande salle du Battoir à Goumoens-la-Ville
- b) Rapport de la commission ad'hoc
- c) Rapport de la commission des finances

Chacun a reçu le préavis municipal no 01/2020 et les rapports des commissions ont été envoyés par voie électronique il y a peu.

La Municipalité soumet au Conseil communal des travaux de réfection des douches, d'un vestiaire WC-douche à l'usage exclusif du professeur de gymnastique (dans le local sanitaire actuel de la voirie), d'un vestiaire-WC-douche à l'usage exclusif des employés communaux dans le local de voirie, et, dans le hall d'entrée principale, d'un local de rangement du matériel appartenant aux sociétés sportives.

Le Président passe la parole à Mme Magali Kobel pour la lecture du rapport de la commission, celui-ci étant également signé par MM. Michel Glauser et Roger Turin.

La commission ad'hoc propose de refuser le préavis municipal tel quel. En effet, il serait plus judicieux d'engager des travaux de réfection plus conséquents vu l'état des douches et du carrelage. Selon elle, concernant la création d'un vestiaire-WC-douches pour les employés communaux, il est dommage que ce nouveau local, vraiment nécessaire, soit créé dans la halle de voirie en grignotant de la surface. La Municipalité devrait prévoir une surface raisonnable pour ce local dans les sous-sols du nouveau collège. Enfin, concernant le local de rangement du matériel appartenant aux sociétés sportives, la commission trouve regrettable de créer un local de rangement en prenant de la surface dans le hall d'entrée de la grande salle qui n'est déjà pas très spacieux.

Dans son rapport, la commission ad'hoc propose d'amender le préavis municipal des points soulevés.

Le Président donne ensuite la parole à M. René Mattenberger pour la lecture du rapport de la COFIN, qui propose aux membres du Conseil communal d'accepter le préavis municipal no 01/2020 afin que la Municipalité puisse entreprendre les travaux.

Le Président, constatant d'une part que la commission ad'hoc propose de refuser tel quel le préavis et, d'autre part, que la COFIN propose son acceptation, ouvre la discussion.

M. le Municipal Jean-Pierre Millioud prend la parole et argumente : les locaux doivent être mis en conformité assez rapidement pour satisfaire le locataire, soit l'ASIRE, ceux-ci devant être mis à sa disposition pour la rentrée scolaire.

M. Michel Schuler demande pourquoi le matériel des sociétés doit être stocké dans un autre local ? Il lui est répondu que c'est l'ASIRE qui l'a demandé.

Suivent quelques questions sur les différents aspects de ces transformations, notamment sur la surface du local prévu pour le professeur de gymnastique et celui de la voirie ainsi que la nécessité de refaire des douches pour les écoliers, ceux-ci n'étant plus astreints à prendre une douche après une période de gymnastique. Mme Anne-Marie Romanens déplore le manque de temps à disposition pour décider de travaux conséquents ou non.

Le Président propose, dans un premier temps, de voter non pas un amendement dans sa globalité, mais les 4 amendements énoncés dans le rapport de la commission ad'hoc de manière séparée :

1. « d'engager des travaux plus conséquents et approfondis sur la partie du local vestiaire-douches actuel. Des coûts supplémentaires sont à prévoir. »

Par 17 voix contre et 9 oui, l'amendement est refusé.

2. « d'engager les travaux du vestiaire-WC-douche à l'usage exclusif du professeur de gymnastique selon le bureau AARC à Echallens. »

Par 27 voix pour, l'amendement est accepté.

3. « de créer un local vestiaire-WC-douche dans le local voirie à l'usage des employés communaux. De prévoir une surface raisonnable pour la voirie dans les sous-sols du nouveau collège. »

Par 15 voix contre et 6 oui, l'amendement est refusé.

4. « de mandater la Municipalité à trouver un autre endroit pour le rangement du matériel appartenant aux sociétés sportives afin de laisser libre la surface actuelle du hall d'entrée de la grande salle. »

Par 13 voix pour et 11 contre, l'amendement est accepté.

La discussion reprend suite à ces votes. Ne pourrait-on pas mettre le matériel des sociétés sur la scène ? Le Syndic répond que le matériel du BAD est trop lourd pour le monter chaque fois sur la scène, raison pour laquelle la solution du local dans l'entrée a été proposée.

Le Président, constatant que le vote des amendements pris un à un n'a pas contribué à la clarté de la situation propose, pour conclure le sujet, de voter soit le préavis tel quel, soit le préavis amendés par les 4 propositions de la commission ad'hoc. Le préavis tel quel est accepté par 16 voix contre 13 non et 1 abstention. Le préavis amendé est refusé par 13 voix contre, 10 pour et 3 abstentions.

En conclusion, les conseillers acceptent le préavis municipal no 01/2020 tel que présenté par la Municipalité et l'autorise à entreprendre les travaux en lui accordant un crédit de Fr. 120'000.00 à financer par le biais des liquidités courantes ou, à défaut, par un emprunt à solliciter ainsi que de créer un compte d'investissement d'un montant de Fr. 120'000.00 avec amortissement sur 10 ans, soit Fr. 12'000.00 par an dès 2021.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour :

8. a) **Préavis municipal no 02/2020** relatif aux comptes 2019  
b) Rapport de la commission de gestion

Chacun a reçu, avec la convocation du jour : le rapport de la Municipalité sur les comptes et la gestion pour l'année 2019, les comptes 2019 (annexe 1), ainsi que l'analyse des comptes 2019 (annexe 2). Le rapport de la commission de gestion a été envoyé il y a peu par courriel. Le Président propose de passer la parole à M. Daniel Freiermuth pour la lecture de leur rapport. Notons que le résultat de l'exercice 2019 boucle avec un bénéfice inattendu de Fr. 17'713.83 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 306'818.75, après des amortissements extraordinaires à hauteur de Fr. 111'068.09, ainsi qu'une provision de Fr. 30'000.00 pour la facture sociale, de Fr. 50'000.00 pour la contribution au fonds de péréquation, une réserve spéciale de Fr. 80'000.00 en relation avec la pandémie COVID-19 susceptible d'affecter les rentrées fiscales 2020 et non prévues dans le budget 2020 et une provision de Fr. 50'000.00 pour les dépenses futures (archives communales).

Les dépenses relatives au préavis municipaux sont annotées de quelques remarques de la COGES, le plus important crédit étant celui qui concerne la construction du nouveau collège. Au sujet de ce dernier, une convention PPE sera établie entre l'ASIRE et la commune de Goumoëns afin de fixer les charges qui incluront les amortissements du bâtiment et de la chaudière. La consommation d'énergie sera également facturée au prorata et au prix coûtant. Notons que plusieurs plus-values grèvent le budget sans toutefois le dépasser.

Concernant le triage, l'année 2019 a été marquée par le licenciement du garde forestier et par l'engagement de son remplaçant (qui est devenu définitif en 2020). Cet engagement démontre la volonté du comité du triage d'assainir la situation. Toutefois, la réorganisation du triage n'est pas d'actualité, ce que la COGES regrette.

Dans ses derniers commentaires, la COGES demande à la Municipalité d'étudier la pertinence de mandater un courtier pour analyser le portefeuille des polices d'assurances de la commune de Goumoëns et de tirer profit de ses connaissances en la matière (primes, couvertures).

En conclusion, la COGES prie les conseillers d'accepter le bouclage des comptes communaux pour l'année 2019 présenté par la Municipalité.

Le Président remercie M. Freiermuth et ouvre la discussion.

M. Jean-Daniel Moix demande à la Municipalité de bien vouloir compléter les informations sur le montant des emprunts, par l'ajout des échéances des crédits.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de passer au vote le préavis municipal no 02/2020 relatif aux comptes 2019, qui est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Boursière pour son travail, la Municipalité pour la qualité de son rapport et la COGES pour son analyse.

## 9. Elections statutaires

Le Président, comme déjà annoncé, renonce à se représenter pour la dernière année de la législature. Pour lui succéder, il propose la candidature du Vice-président, M. Philippe Duperrex, qui est d'accord de se porter candidat. M. Philippe Duperrex est élu tacitement et par applaudissements et

remercie l'assemblée de la confiance témoignée.

Pour le poste de la vice-présidence, M. Alexandre Maillard propose M. Alexandre Perusset qui accepte et qui est également élu par applaudissements.

En ce qui concerne les scrutateurs et scrutateurs-suppléants, M. Alexandre Perusset doit être remplacé. Par applaudissements, Mme Dominique Martin Fahrni est reconduite dans sa fonction de scrutatrice et Mme Stéphanie Masala, suppléante, est nommée scrutatrice. Pour les suppléants, M. Daniel Glauser est reconduit dans sa fonction et M. Michel Schuler est nommé second suppléant.

M. Philippe Duperrex étant membre de la COGES, ce poste est à repourvoir : Mme Claudia Jaquier est proposée et est élue par applaudissements.

Le Président remercie les conseillers qui se sont mis à disposition.

#### 10. Propositions individuelles

La COGES et la COFIN ont listé un certain nombre de questions à l'intention de la Municipalité afin d'obtenir divers éclaircissements concernant les travaux du nouveau collège, l'abri PC, le parking souterrain et la transformation du collège actuel en UAPE.

La liste comporte une dizaine de questions auxquelles M. le Syndic apporte des éléments de réponse, notamment que les dépenses à ce jour se montent à Fr. 4'021'554.75 (emprunt : Fr. 3'300.000.00 et Fr. 721'554.75 sur les liquidités). 57 avenants ont été ajoutés et signés au contrat de base. Concernant le concept de circulation autour du collège, il est à l'étude auprès de la DGMR qui doit donner son aval. Pour les subventions, la seule connue à ce jour et confirmée est celle qui concerne la chaudière à plaquettes de bois (Fr. 9'075.00 pour la part communale). Pour les économies trouvées par l'Entreprise générale il s'agit d'une moins-value de Fr. 23'000.00 pour le remplacement de pignons en bois en lieu et place de pignons en béton. Le décompte final des plus-values et des moins-values sera établi par l'entreprise générale à la fin des travaux.

Le Président remercie la Municipalité pour le suivi du dossier et les réponses apportées et propose de passer au dernier point de l'ordre du jour :

#### 11. Divers

Mme Dominique Martin Fahrni demande si une visite du collège est prévue pour les conseillers. Il lui est répondu que l'inauguration aura lieu après les vacances d'automne et qu'une date sera fixée pour une telle visite.

M. Michel Schuler remercie le Président pour le travail accompli pendant les 14 ans de présidence.

Le Président confirme le plaisir qu'il a eu à diriger les débats et qu'il est aujourd'hui content de pouvoir participer aux discussions.

M. Jean-Daniel Moix demande si la Municipalité a des nouvelles concernant le projet de piste cyclable ? M. le Syndic répond qu'un nouveau projet sera préparé par la DGMR et qu'il sera présenté normalement en fin d'année. Le surcoût de réalisation d'une piste cyclable serait de l'ordre du million (à charge du canton). Par contre, les frais d'entretien seront à la charge des communes.

Mme Line Porcello demande si une date a été fixée pour une assemblée de commune en vue des élections communales de 2021 ? Il lui est répondu par la négative.

Pour les dates des prochains Conseil les dates sont fixées au 16 septembre, 27 octobre et 16 décembre 2020. La secrétaire excuse d'ores et déjà son absence pour le conseil du mois de septembre.

M. Philippe Duperrex demande la parole et adresse quelques mots de félicitations au Président sortant, en lui remettant un bon cadeau en signe de reconnaissance.

La parole n'étant plus demandée pour d'autres divers, le Président remercie les personnes qui se sont déplacées et clôt la séance à 23h00. Enfin, il souhaite à chacune et chacun un bel été. Au vu des circonstances sanitaires, la traditionnelle verrée est reportée.

Le Président :

La Secrétaire :